

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 52.96)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE BEAUVAIS ET DE L'OISE SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UN CHENIL ET UNE FOURRIERE A BEAUVAIS

CET ETABLISSEMENT EST SOUMIS A AUTORISATION PREFECTORALE

En exécution des prescriptions de l'article L.512-2, premier alinéa, et des articles R.512-14 et R.512-15 du code de l'environnement, les pièces du dossier seront déposées pendant 1 mois, du 1^{er} août 2011 au 1^{er} septembre 2011 inclus, aux mairies de BEAUVAIS, AUX MARAIS, GOINCOURT et à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, pour être consultées sur place, par toute personne qui en fera la demande. Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

M. Jean-Jacques POTELLE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations des intéressés à la mairie de BEAUVAIS aux jours et heures suivants :

- Lundi 1^{er} août 2011 de 9 heures à 12 heures,
- Mercredi 10 août 2011 de 9 heures à 12 heures,
- Samedi 13 août 2011 de 9 heures à 12 heures,
- Mercredi 17 août 2011 de 14 heures à 17 heures,
- Jeudi 1^{er} septembre 2011 de 14 heures à 17 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Beauvais, et sur le site internet de la préfecture de l'Oise.